



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGIE PERSONNALISÉE
« LE CARRÉ SAINTE-MAXIME »

Conseil d'Administration du 17 décembre 2025

Délibération n° 2025.56 Approbation du budget primitif 2026

Membres :

- en exercice : 6
- présents : 5
- représentés : 1
- votants : 6

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 17 décembre deux mille vingt-cinq, à 9h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

Membres présents : Mme Véronique Lenoir, membre titulaire, M. Michel Faccin, membre titulaire, Mme Julienne Gautier, membre titulaire, Mme Claire Matari, membre titulaire, M. Patrick Vassal, membre titulaire.

M: Jean-Louis Rouffilange, membre suppléant représentant M. Vincent Morisse.

M. Jean-Maurice Zorzi, membre suppléant.

Membres excusés : M. Vincent Morisse, membre titulaire.

Secrétaire de séance : Mme Véronique Lenoir

Rapporteur de la délibération : Michel Faccin

Assistaient également à la séance : Valérie Boronad, Directrice du Carré Sainte-Maxime, Philippe Boronad, Directeur artistique du Carré, Claire Mieloszynski, Secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-56-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 décembre 2025
Délibération n°2025.56

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-5, L. 2221-10, R. 2221-18 et R. 2221-43 à R. 2221-48-1 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-2025-147 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 27 novembre 2025 relatives aux contraintes particulières de fonctionnement de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » pour l'année 2026 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n° 2025.52 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 17 décembre 2025 portant adoption de la grille tarifaire ;

Vu la délibération n° 2025.53 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 17 décembre 2025 portant approbation de la location des espaces et adoption de la grille tarifaire ;

Vu la délibération n° 2025.54 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 17 décembre 2025 portant approbation d'une demande d'abondement en compensation des contraintes particulières de fonctionnement imposées ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de délibérer sur le budget de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » et ses modifications ;

Considérant les contraintes particulières de fonctionnement imposée à la régie personnalisée n° VSM-DEL-2025-147 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date 27 novembre 2025,

Considérant la demande d'abondement à émettre auprès de la Ville de Sainte-Maxime en compensation des contraintes particulières de fonctionnement imposées ;

Considérant le budget primitif 2026, présenté selon la nomenclature M.4 et ses annexes ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Voter chapitre par chapitre les propositions du budget primitif 2026 du Carré Sainte-Maxime » dont le détail est repris ci-dessous ;
- Approuver le budget primitif 2026 annexé à la présente délibération ;
- Autoriser la Directrice à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-56-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Dépenses	2 502 926,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 164 926,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 128 500,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	105 500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	20 000,00 €
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES ET ASSIMILES	1 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	40 000,00 €
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40 000,00 €
Recettes	2 502 926,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	283 000,00 €
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 155 126,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 800,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Dépenses	66 200,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 200,00 €
Recettes	66 200,00 €
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	26 200,00 €
040 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	40 000,00 €

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

ANNEXE 2025.56 – BUDGET PRIMITIF 2026 « LE CARRÉ SAINTE-MAXIME »

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-56-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025